

Avis de Course

Régate Coupe des 2 Phares, (course 1+2)

La Rochelle – Bénodet - Camaret

Dates : du 24 au 28 juin 2024 et du 2 au 3 juillet

Zone : Pertuis Charentais, Côte Vendée, Bretagne Sud, Iroise

Organisateur : Yacht Club Classique

Grade : 5 A

Préambule :

- **Prévention des violences et incivilités :** La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.
- Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.
- **La mention [NP]** dans une règle de l'Avis de Course signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
- **La mention [DP]** dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

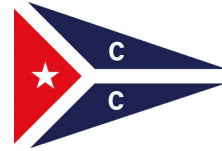
La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) avec application de l'annexe T ;
- 1.2 La partie B section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand il remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;
- 1.3 Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;
- 1.4 Les règlements fédéraux FFVoile, les éventuelles prescriptions COVID applicables à la confirmation des inscriptions ;
- 1.5 Les règles de la Jauge Classique JCH et le règlement CCMA.
- 1.6 [DP] La Charte d'éthique du YCC ;
- 1.7 **Départ : application de RE21-01 de World Sailing**

- Les départs seront donnés en application de la règle 26 des RCV avec comme signal préparatoire exclusivement le pavillon I.
- La définition de « Prendre le départ » est modifiée comme suit :

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :

- (a) à ou après son signal de départ, ou
- (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.



Quand un bateau prend le départ conformément à la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, il n'y aura pas de rappel individuel.

Les pénalités suivantes seront appliquées sans instruction :

- *Un bateau dont une partie quelconque de sa coque est du côté parcours de la ligne de départ et ses extensions pendant la dernière minute avant son signal de départ recevra une pénalité en points de 20 % du nombre des bateaux inscrits, conformément à la RCV 44.3(c) ;*
- *Un bateau qui, ayant pris le départ conformément à la définition « Prendre le départ », revient du côté pré-départ de la ligne sera classé NSC (Not Sail Course).*

1.8 [DP] Règle 20 quand elle s'applique : un bateau doit indiquer à la VHF en s'identifiant son besoin de place pour virer ou sa réponse sur le canal de course ;

1.9 [DP] Règle 61, un bateau « A » réclamant contre un bateau « B », doit aussi le faire à la VHF sur le canal de course en annonçant 2 fois « bateau A Proteste contre bateau B », le bateau B doit accuser réception du message sur le canal de course. Ceci amende la règle 61.1.

1.10 [DP] Les participants sont tenus de garder en marche pendant toute l'épreuve les 2 téléphones déclarés à l'inscription ainsi que la VHF, le transpondeur AIS du bateau et le tracker satellitaire YCC si il est imposé.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles le jour de confirmation des inscriptions à partir de 16h00.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

2.3 Les IC seront disponibles en version électroniques sur le site du YCC le jour de confirmation des inscriptions.

2.4 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce du comité de course sur le canal VHF de course.

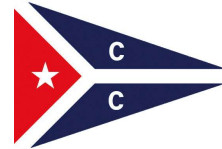
3 COMMUNICATION

3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.2 [DP] [NP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course précisé au briefing. Les concurrents doivent veiller ce canal VHF pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à **tous les bateaux Yachts Classiques Classes 1, 2, 3, 4** du CCMA ayant un certificat valide de la « Jauge Classique - Classic Handicap »(JCH), avec équipage minimum de 2 personnes.



- 4.2 Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, armés pour la navigation semi-hauturière prévue au chapitre 8 « Parcours » avec radeau de survie et équipés d'une VHF fixe de 25W maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve.
- 4.3 Sont aussi admis les bateaux accompagnateurs en règle avec leur autorité nationale, armés pour la navigation prévue et équipés d'une VHF fixe de 25W maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve. Ils doivent se tenir à l'écart des bateaux en course.
- 4.4 DOCUMENTS exigés à l'inscription:
- 4.4.1 Pour l'équipage régatant :
- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile:
- Soit la licence Club FFVoile avec ou sans la mention « compétition » valable pour l'année en cours ;
 - Soit la licence Temporaire FFVoile valable pour la durée de la compétition.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - Un justificatif d'assurance en responsabilité civile offrant une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- d) Le numéro de téléphone portable d'au moins 2 membres de l'équipage. Ces portables devront être opérationnels pendant toute l'épreuve.
- 4.4.2 Pour le bateau régatant :
- Le certificat de jauge sera celui validé, disponible sur le site de la jauge JCH le jour de la confirmation des inscriptions.
- 4.4.3 Pour le bateau accompagnateur :
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- 4.5 Les bateaux admissibles s'inscriront exclusivement en ligne sur le site web du YCC <http://www.yachtclubclassique.com/> avant le 01/06/2024, en fournissant toutes les informations demandées. Les documents doivent être fournis au format PDF.
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et avoir payer tous les droits.
- 4.7 Pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.

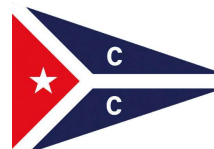
5 DROITS A PAYER

Les droits requis devant être réglés à l'inscription en ligne sont les suivants :

Pour le bateau	Tarif	Tarif réduit inscrits avant le 01/06	Tarif réduit accompagnateurs
Coupe des 2 Phares	350	250	125

Ceci comprend :

- le suivi par tracker satellitaire YCC imposé (un dépôt de garantie de 300€ pour le tracker prêté sera demandé)



- la place au port de La Rochelle à partir du 22/06 jusqu'au départ pour les bateaux inscrits aux Fêtes Maritimes de La Rochelle.
- la place au port de Bénodet à l'arrivée jusqu'au départ de la course Bénodet-Camaret pour les bateaux inscrits aux regates de la Belle Plaisance.

Autres frais : Prestations à terre (sauf restriction Covid-19) Repas des équipages et accompagnateurs à Camaret	Tarif	Tarif réduit inscription avant le 01/06
Par personne (YCC et autres)	40€	35€

6 PUBLICITÉ

[NP] [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions et briefing :

Date	Lieu	Heure début	Heure fin
Dimanche 23/06/2024	• Maison du YCC à La Rochelle Confirmation des inscriptions (1 personne par bateau)	16h00	18h00
	Briefing des skippers (1 personne par bateau)	18h30	19h00
Dimanche 01/07/2024	Yacht Club de l'Odet, Bénodet Confirmation des inscriptions (1 personne par bateau)	17h00	18h30
	Briefing des skippers (1 personne par bateau)	19h00	19h30

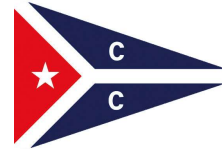
7.2 Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Date	Lieu : La Rochelle	Heure début	Heure fin
23/06/2024	Contrôles aléatoires	14:00	17:00

7.3 Jours de course

Lundi 24/06: La Rochelle > Bénodet

- Sortie du port impérative **avant 06h30** ;
- Mise à disposition du comité de course à **08h00** zone Nord du chenal Minimes ;
- 1 course semi-hauturière ;
- Fermeture de la ligne d'arrivée le 27/06 à **12h** ;



Mardi 02/07/2024: Bénodet > Camaret sur Mer

- Mise à disposition du comité de course à **09h00** en rade de Bénodet ;
- 1 course semi-hauturière ;
- Fermeture de la ligne d'arrivée le 03/07 à **17h** ;
- Remise des prix à 19h00, Salle Saint Yves, Camaret.
- Repas des équipages à 19h30, Salle Saint Yves, Camaret

8 PARCOURS

Le parcours est du type semi-hauturier décrit en annexe.

Il pourra être amendé par les instructions de course, au briefing des skippers ou sur l'eau par annonce à la VHF du comité de course.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est applicable (2 tours)

10 CLASSEMENT

- 10.1** Une (1) course doit être validée pour valider la compétition .
- 10.2** Le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses .
- 10.3** Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait en temps sur temps avec les coefficients Ftc de la JCH publiés sur le site <http://www.jch-online.org> à la date de confirmation des inscriptions .
- 10.4** Cette épreuve compte pour le classement **CCMA**.
- 10.5** L'épreuve est à coefficient **4** pour la course 1 La Rochelle-Bénodet et coefficient **2** pour la course 2 Bénodet-Camaret.

11 BATEAU ACCOMPAGNATEURS

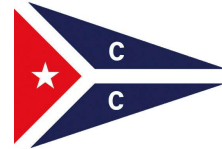
Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon du YCC arboré dans le pataras.
Les bateaux accompagnateurs doivent se maintenir à l'écart des bateaux en course.

12 PLACE AU PORT

[NP] [DP] Chaque concurrent organisera ses entrées et sorties des ports et réglera sa place au port à la capitainerie du ou des ports concernés.

13 LIMITATION DE SORTIE D'EAU *[DP]*

Les bateaux ne doivent pas sortir de l'eau pendant l'épreuve sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.



14 SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO

- 14.1** Le comité de course procédera avant le premier départ du jour à un appel VHF individuel des bateaux. Les concurrents devront répondre en confirmant le nombre d'équipiers à bord. Un concurrent qui, 10 minutes avant le départ, n'aura pas répondu à cet appel sera classé **DNC** sans instruction ;
- 14.2** [DP] [NP] Les concurrents doivent veiller le canal **VHF 16 et le Canal de Course** pendant toute la course ;
- 14.3** Un concurrent qui se retire ou voit un bateau en difficulté doit le signaler sans délais au comité de course par VHF, téléphone ou tout autre moyen ;
- 14.4** Rappel de la **RCV 1** : Un bateau, concurrent ou accompagnateur doivent apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger.
- Un bateau doit avoir à bord un dispositif de sauvetage approprié pour toutes les personnes embarquées, y compris un dispositif prêt pour usage immédiat. Chaque concurrent est personnellement responsable du port d'un équipement individuel de flottabilité adapté aux conditions.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

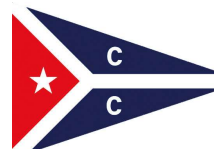
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

- 16.1 La RCV 3 Stipule :** « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

17 PRIX

Des prix seront remis aux vainqueurs selon le règlement CCMA.



18 CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Secrétariat du Yacht Club Classique : 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle, France.

Mail : secretariat@yachtclubclassique.com

Téléphone : +33 5 46 50 02 75

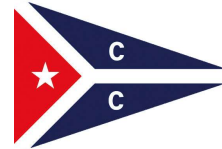
HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE

La Rochelle

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Dim.</u> <u>23/06</u>	00h09	1,43m	
	06h18	5,61m	78
	12h28	1,56m	
	18h36	5,90m	80
<u>Lun.</u> <u>24/06</u>	00h53	1,32m	
	07h02	5,62m	80
	13h12	1,53m	
	19h23	5,92m	81
<u>Mar.</u> <u>25</u>	01h38	1,28m	
	07h49	5,57m	80
	13h57	1,55m	
	20h13	5,87m	79
<u>Mer.</u> <u>26</u>	02h24	1,31m	
	08h41	5,46m	78
	14h45	1,62m	
	21h09	5,77m	76
<u>Jeu.</u> <u>27</u>	03h13	1,41m	
	09h40	5,33m	73
	15h36	1,73m	
	22h09	5,64m	70

Brest

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Lun.</u> <u>01/07</u>	01h15	5,94m	58
	07h41	2,19m	
	13h51	5,81m	58
	20h16	2,25m	
<u>Mar.</u> <u>02</u>	02h24	5,94m	59
	08h47	2,17m	
	14h57	5,95m	60
	21h23	2,12m	
<u>Mer.</u> <u>03</u>	03h29	6,03m	63
	09h49	2,08m	
	15h58	6,15m	65
	22h23	1,93m	



ANNEXE PARCOURS ET ZONES INTERDITES COUPE DES 2 PHARES – Course 1+2

1 Zones interdites considérées comme des obstacles

- **Tous les DST (dispositif de séparation du trafic), filières et fermes d'aquaculture** : zone délimitée par les lignes joignant toutes les bouées périphériques aux installations ;

Rappel : Un concurrent doit impérativement donner la place à un autre bateau pour qu'il puisse se tenir à l'extérieur d'une zone interdite.

2 Zone de trafic maritime

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers et chalutiers) ont la priorité dans leur zone de trafic : les concurrents doivent passer sur l'arrière de ces navires, notamment dans les chenaux d'accès aux ports, à partir du moment où la route d'un navire à propulsion mécanique entrant ou sortant prolongée d'une distance de 400m à partir de l'étrave de ce navire coupe la route d'un concurrent.

3 Marques de parcours pouvant être utilisées comme marque de pointage

3.1 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées ci-après (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

- Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

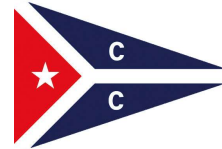
Des **MARQUES GPS** peuvent être annoncées au briefing ou à la VHF avant le départ comme marque de pointage officiel.

- Les concurrents doivent noter sur le formulaire en annexe :
 - le temps GPS (hh:mm:ss) lorsqu'ils atteignent le **Range GPS spécifié** par rapport à la marque GPS,
 - leurs coordonnées GPS à ce moment,
 - la position des bateaux à proximité visuelle ou AIS.
 - le formulaire sera déposé au secrétariat de course dès leur arrivée à l'étape.
- Les concurrents doivent passer du côté requis de la marque et continuer le parcours

Si par la suite, le Comité de Course décide d'interrompre la course, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par « VHF » ou tout autre moyen.

Si une interruption de la course est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand



l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

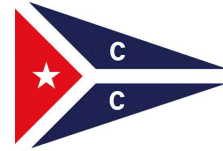
3.2 MARQUES GPS de pointage officiel pouvant être utilisées

Nom	Information	Coordonnées GPS	Range GPS
Point-1	Proximité Bouée Eaux saines S-N1	47° 00' N, 2° 40' W	0,2 nm
Point-2	Proximité Bouée Marque Spéciale ODAS	47° 29' N, 3° 27' W	0,2 nm
Point-3			
Point-4			

4 PARCOURS LA ROCHELLE - BÉNODET

Le parcours suivant sera utilisé avec ou sans les marques de pointage GPS point-1-2 listées ci-dessus.
La description des marques de départ, de dégagement et d'arrivée sera donnée au briefing.

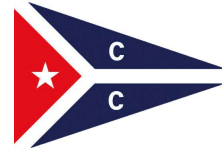
Marque	Description	Coordonnées approximatives
Départ La Rochelle Zone Nord du chenal	Bateau comité à Tribord Bouée jaune à Bâbord	46° 08' N, 1° 11.5' W
Balisage cardinal	Respecter le balisage des îles et obstacles	
Marques GPS	Auto-pointage avec photo de l'écran GPS.	Sera définie au briefing
Arrivée Bénodet	Bouée Basse Rousse à bâbord Bateau comité à tribord ?	47° 51.5' N, 004° 06.5' W



5 PARCOURS BÉNODET - CAMARET

Le parcours suivant sera utilisé avec ou sans les marques de pointage GPS point-3-4 listées ci-dessus.
La description des marques de départ, de dégagement et d'arrivée sera donnée au briefing.

Marque	Description	Coordonnées approximatives
Départ rade de Bénodet	Bateau comité à Tribord Bouée à Bâbord	47° 51' N, 004° 06' W
Rostolou	Bouée Cardinale E à laisser à Tribord	47° 46.63' N, 4° 07.31' W
Spineg	Bouée cardinale S à laisser à Tribord	47° 45.31' N, 4° 19.12' W
Cap Caval	Bouée cardinale W à laisser à Tribord	47° 46.42' N, 4° 22.66' W
La Plate	Tourelle à laisser à Tribord Auto-pointage à l'alignement La Plate => La Vieille avec photo du GPS.	48° 02.37' N, 4° 45.57' W
Arrivée Camaret	Feu à l'extrémité du Môle Nord à Tribord, Bateau comité à Bâbord. Si bateau comité absent : contourner l'extrémité du môle nord et prendre son temps quand le feu du môle nord est relevé au 220° vrai avec photo du GPS.	48° 16.87' N, 4° 35.28' W



Annexe Formulaire d'auto-pointage à marque GPS et à l'arrivée

Nom du bateau : _____

Numéro de voile : _____

Date ___/___/_____

Marque	Heure:min:sec	Position du bateau	
		Longitude	Latitude
Point-			
Bateaux en visuel / AIS			

Date ___/___/_____

Marque	Heure:min:sec	Position du bateau	
		Longitude	Latitude
Point-			
Bateaux en visuel / AIS			

Date ___/___/_____

Marque	Heure:min:sec	Position du bateau	
		Longitude	Latitude
Alignement La Plate-La Vieille			
Bateaux en visuel / AIS			

Date ___/___/_____

Marque	Heure:min:sec	Position du bateau	
		Longitude	Latitude
ARRIVÉE			
Bateaux en visuel / AIS			